

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal s'est réuni successivement les 27 septembre et 8 octobre 2021 sous la présidence de Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire.

**Services Eau et Assainissement.** – Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement établis pour l'année 2020.

**Service de l'Eau.** – Le Conseil Municipal décide de confier l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable à la Société ALTEREO, la moins-disante des entreprises consultées, pour un coût de 43 564 € H.T. et sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Département pour l'aider à financer cette étude.

**M.A.R.P.A.** – Monsieur François ROBIN est désigné pour siéger en qualité de délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (M.A.R.P.A.) en remplacement du Docteur AKIYO, lui-même appelé à siéger en qualité de représentant des professionnels de santé.

**Parc Eolien.** – Le Conseil accepte le reversement proposé par la Communauté de Communes, au taux de 20%, du montant de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.) perçue au titre de l'année 2020 pour le Parc Eolien du Chassepain. La Commune recevra ainsi la somme de 4 284 €.

**Sécurisation de la distribution d'eau.** – Suite à une étude il s'avère nécessaire de renforcer la ressource en eau sur le secteur sud-est du département couvert par les régies communales de LA CHATRE, NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, PRUNIERIS et ST-AOUT et les Syndicats de La Couarde, de l'Igneraie et de SAINTE-SEVERE. Le montant des travaux comprenant la réalisation de deux forages et d'un réseau de 25 kms de canalisations est estimé à 6 220 000 € H.T. et chaque collectivité est invitée à participer au financement au prorata de son nombre d'abonnés. Pour la Commune, déduction faite des subventions apportées par l'Agence de l'Eau (30%) et le Département (25%), la participation s'élèverait à 87 542 € H.T. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 abstentions décide de participer à cette opération de sécurisation de la distribution d'eau potable.

**Personnel Communal.** – Le Conseil décide de porter de 20 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail effectuée par Monsieur Nicolas PECHIN, agent contractuel des interventions techniques polyvalent.

---